



Plan directeur 2015-2016

Le 30 janvier 2015

TABLE DES MATIÈRES

1.0 – RÔLE DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION	2
2.0 – RÉSULTATS 2014-2015.....	5
3.0 – PLAN DIRECTEUR 2015-2016.....	15
ANNEXE 1 - PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	24
ANNEXE 2 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	26
ANNEXE 3 - RISQUES CLÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION DE LA FCI.....	30
ANNEXE 4 - RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE 2014-2015	36

1.0 – RÔLE DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme à but non lucratif créé par le gouvernement du Canada par la *Loi d'exécution du budget de 1997*. La FCI veut renforcer la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des établissements de recherche à but non lucratif du Canada de mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts d'un projet d'infrastructure de recherche de pointe. Les établissements doivent obtenir le reste du financement auprès des gouvernements provinciaux et des partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif.

La prospérité du Canada repose sur sa capacité à produire des connaissances et de générer des idées pour développer de nouveaux produits et services, créer de la richesse, renforcer les assises sociales, respecter l'environnement et améliorer la qualité de vie de sa population. En appuyant la capacité du pays à effectuer des recherches de calibre mondial, la FCI joue un rôle vital dans la production de retombées sociales, économiques, environnementales et en santé pour les Canadiens. La conception, l'acquisition et l'utilisation d'équipement de recherche, de même que la construction d'installations de recherche de calibre mondial, aident aussi à créer des emplois à valeur ajoutée et à former un personnel hautement qualifié pour stimuler l'innovation et la croissance économique à long terme.

1.1 – CONTRIBUTIONS À LA STRATÉGIE DU CANADA DANS LE DOMAINE DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION

La Stratégie du Canada dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation (STI) de 2014 *Un moment à saisir : Aller de l'avant dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation* repose sur trois piliers :

- **Humain** : attirer et maintenir en poste des personnes hautement qualifiées et des plus compétentes ainsi que les meilleurs experts et chefs de file dont le Canada a besoin pour prospérer dans l'économie mondiale du savoir
- **Savoir** : appuyer l'excellence dans tout le spectre des activités de recherche axées sur les découvertes et de recherche appliquée en investissant dans la recherche et dans l'infrastructure. Développer des forces en matière de recherche de calibre mondial dans les domaines où nous possédons actuellement un avantage et qui présentent de nouvelles possibilités
- **Innovation** : aider à commercialiser les nouvelles idées et connaissances en stimulant la demande d'innovation par des entreprises de toute taille et en favorisant des stratégies commerciales plus axées sur l'innovation

Dans toutes ses activités de financement, de communication et de production de rapports, la FCI contribue activement à la mise en œuvre de la stratégie du Canada dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation en appuyant et en renforçant la capacité des chercheurs canadiens à mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens, en fournissant aux établissements les moyens d'attirer et de retenir les meilleurs talents au monde et en favorisant la collaboration et le transfert de connaissances entre les chercheurs et les entreprises afin de stimuler l'innovation dans le secteur privé.

1.2 – ENTENTE DE CONTRIBUTION ET ACCORDS DE FINANCEMENT DE LA FCI

La FCI est régie par deux accords de financement et une entente de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. La FCI relève du ministre de l'Industrie. En vertu de cette entente et ces accords, le gouvernement a versé 5,49 milliards de dollars à la FCI depuis sa création.

- Le premier accord de financement établit les modalités de répartition du financement octroyé à la FCI de 1997 à 2009, lequel totalise 4,39 milliards de dollars, parmi les établissements admissibles
- Le budget fédéral de 2009 a accordé la somme de 150 millions de dollars à la FCI en vertu de l'accord de financement original et un montant de 600 millions de dollars, qui a fait l'objet d'un deuxième accord de financement conclu en juillet 2010
- En mars 2014, la FCI a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de contribution pour la somme de 499,85 millions de dollars allouée dans le Plan d'action économique du Canada de 2012. La FCI gère les concours de financement lancés en vertu de cette entente.

Le Plan d'action économique du Canada de 2013 prévoit que la FCI lancera en 2014-2015 des concours en utilisant les 225 millions de dollars en revenus d'intérêts cumulés en vertu du premier accord de financement. Ce financement servira à bonifier le prochain concours du Fonds d'innovation 2015, à élargir le Fonds des initiatives scientifiques majeures, à maintenir les activités de la FCI et à soutenir une initiative sur la cyberinfrastructure.

1.3 – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA FCI

En 2011, le Conseil de la FCI a entrepris la mise à jour de son plan stratégique de 2009 à la lumière de l'Accord de financement de 2010, de la difficile conjoncture économique mondiale et de la nécessité de relever les défis de productivité au Canada en stimulant l'innovation dans les secteurs privé et public. En mars 2012, le Conseil de la FCI a approuvé ce plan remanié qui est devenu la *Feuille de route 2012-2017*.

Le Conseil de la FCI a cerné trois domaines où les activités de financement de la FCI peuvent contribuer à améliorer notre compréhension du monde, à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux qui se présentent, et à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens :

- Appuyer et renforcer la capacité de recherche de calibre mondial des établissements canadiens
- Favoriser la collaboration et l'intégration entre les établissements de recherche et les secteurs privé et à but non lucratif
- Accroître l'influence mondiale de la recherche réalisée par des Canadiens de façon à en faire bénéficier la société canadienne

La FCI saisit les occasions qui se présentent dans ses activités de financement pour mettre l'accent sur l'excellence dans un certain nombre d'activités de recherche et de gestion de la recherche, notamment la gouvernance des installations de recherche d'envergure, la qualité des relations entre les collaborateurs de recherche des secteurs privé et public, et la planification institutionnelle. La FCI adapte également ses fonds et ses politiques en appui à l'ensemble des activités de recherche – de la découverte à l'innovation. Enfin, elle harmonise ses activités avec celles des autres organismes fédéraux de financement de la recherche en vue de renforcer la capacité de recherche des établissements et de répondre aux besoins des secteurs privé, public et à but non lucratif en matière de savoir et d'innovation.

Afin que la FCI puisse bien remplir son mandat qui consiste à appuyer et à renforcer la capacité de recherche de calibre mondial, à soutenir les chercheurs de calibre mondial et à encourager l'innovation de calibre mondial, le Conseil de la FCI a défini six orientations stratégiques :

1. Investir dans les plus hauts niveaux d'excellence : s'assurer que les établissements canadiens et leurs chercheurs sont concurrentiels sur la scène internationale et que les innovateurs tirent profit de leurs recherches.
2. Appuyer et renforcer la capacité de recherche du Canada : s'assurer que le milieu de la recherche canadienne conserve sa capacité de réussir aux plus hauts niveaux.
3. Favoriser les partenariats fructueux : s'assurer que, le cas échéant, les investissements de la FCI dans l'infrastructure de recherche engendrent des résultats optimaux grâce à des partenariats.
4. Exercer une influence mondiale : s'assurer que les chercheurs canadiens ont accès à l'infrastructure nécessaire pour apporter une importante contribution aux activités de recherche internationales tout en optimisant les retombées pour le Canada.
5. Offrir une voix stratégique dans le discours public : s'assurer que la FCI fait profiter les autres de son expertise unique en infrastructure de recherche, que la FCI fait connaître les résultats de ses consultations exhaustives, que la FCI communique la valeur et les impacts de la recherche rendue possible par ses investissements dans l'infrastructure et que la FCI améliore la compréhension de la recherche possible par l'infrastructure de recherche de pointe, et le soutien qui lui est accordé.
6. Mesurer les impacts : s'assurer que la FCI évalue avec précision la valeur et les impacts de ses investissements dans l'infrastructure de recherche.

En 2014-2015, la FCI a pris un ensemble de mesures pour mettre en œuvre les orientations stratégiques approuvées par le Conseil de la FCI en mars 2012 :

- Maintenir l'intégrité du processus d'attribution de la FCI afin de financer seulement les projets d'infrastructure de recherche répondant aux plus hauts critères d'excellence
- Mettre davantage l'accent sur la pérennité dans la sélection des projets financés par la FCI
- Évaluer les possibilités de nouveaux partenariats de financement avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et Génome Canada afin d'améliorer le processus de soumission des propositions contenant des activités de recherche et d'augmenter les retombées de la recherche et du développement technologique financés par le gouvernement fédéral
- S'associer avec des chercheurs et des organismes de financement de la recherche aux États-Unis et en Europe afin de se renseigner sur les meilleures pratiques de gestion des installations de recherche d'envergure, d'être au fait des tendances et des orientations en matière de recherche en ce qui touche les défis majeurs et d'examiner les moyens de maximiser les collaborations en vue de mieux utiliser l'infrastructure de recherche et d'accroître les retombées
- Réaliser une deuxième Étude sur la mesure des résultats des plateformes (EMRP) pour évaluer, comprendre et communiquer les répercussions générales des importants investissements de la FCI dans l'infrastructure de recherche

Ensemble des fonds de la FCI

Fonds principaux

Fonds d'innovation : principal mécanisme de financement de la FCI, il octroie des contributions à un large éventail de projets d'infrastructure de recherche de pointe dans l'ensemble des disciplines et des domaines de recherche.

Fonds des leaders John-R.-Evans : mécanisme de financement souple qui garantit que les établissements disposent des ressources d'infrastructure nécessaires pour attirer et retenir les meilleurs chercheurs.

Fonds des initiatives scientifiques majeures : contribue aux coûts d'exploitation des installations de recherche nationales et uniques et de grande envergure pour mener des activités de développement scientifique et technologique d'un haut niveau d'excellence et de calibre mondial.

Fonds collège-industrie pour l'innovation : soutient la capacité de recherche appliquée émergente dans les collèges et les écoles polytechniques du Canada dans le but de soutenir l'innovation dans les entreprises.

Fonds d'exploitation des infrastructures : fournit un supplément de 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux coûts liés à l'exploitation et à la maintenance des projets financés par la FCI pour assurer l'utilisation optimale de l'infrastructure.

Initiatives spéciales en cours

Initiative sur la cyberinfrastructure : soutient le réseau de calcul informatique en recherche avancé du Canada, par l'entremise de Calcul Canada, et des projets de gestion de données de pointe dans certains domaines de recherche.

Partenariat automobile du Canada : procure une infrastructure essentielle en appui aux initiatives de recherche de pointe dans le secteur de l'automobile.

Partenariats stratégiques ponctuels

Frontières de la découverte : initiative de financement menée de concert avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et Génome Canada pour appuyer la recherche novatrice intensive informatisée en génomique.

2.0 – RÉSULTATS 2014-2015

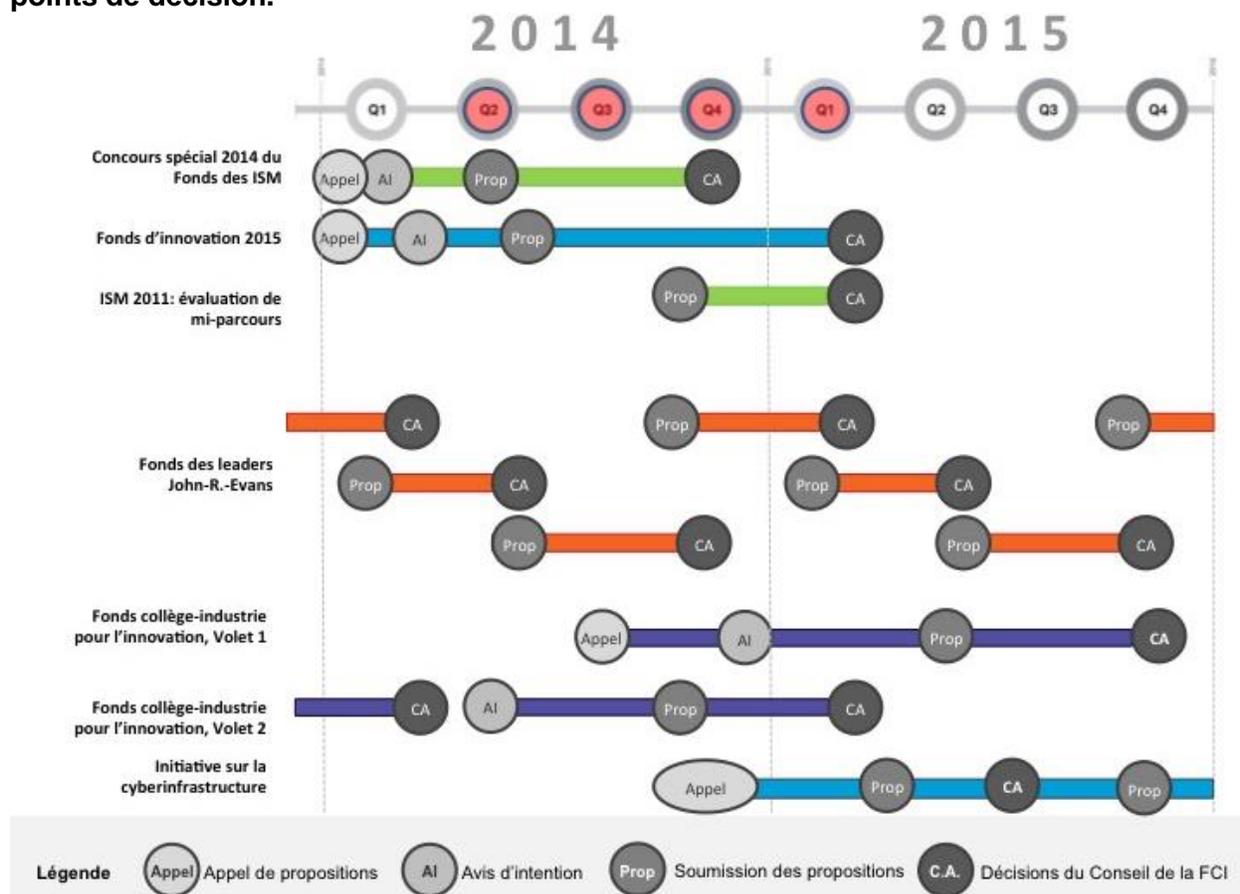
Au cours de la dernière année, les concours ont été au cœur des activités de la FCI. Cette dernière a donc mené son processus d'évaluation au mérite pour pas moins de cinq concours simultanément. La FCI a reçu près de 400 propositions au Fonds des leaders John-R.-Evans; 305 au Fonds d'innovation 2015; 23 au Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures; 3 au Fonds des initiatives scientifiques majeures et 3 au deuxième volet du Fonds collège-industrie pour l'innovation.

Dans la foulée d'une vaste consultation auprès des établissements, de la communauté de chercheurs et de diverses parties prenantes clés, la FCI a lancé deux nouvelles activités de financement : le premier volet du troisième concours du Fonds collège-industrie pour l'innovation et l'Initiative sur la cyberinfrastructure.

La FCI a poursuivi ses étroites collaborations, consultations et interactions avec les parties prenantes clés afin de continuer à améliorer ses politiques, processus et pratiques. Durant la dernière année, elle a participé activement aux assemblées et congrès de l'Association des universités et collèges du Canada, de Polytechnics Canada, de Collèges et Instituts Canada et de l'Association pour la recherche au collégial. Elle a pris la parole aux assemblées annuelles nationale et régionales de l'Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire, au colloque annuel de l'Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire au Québec et à la Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes. En novembre 2014, le président de la FCI a accompagné le gouverneur général du Canada dans sa visite d'État officielle au Chili afin de promouvoir la collaboration internationale dans les secteurs de l'éducation, de l'innovation et du commerce.

La FCI a continué son processus de consultation pancanadien pour peaufiner et finaliser les paramètres de l'ébauche de l'invitation à soumettre des propositions de l'Initiative sur la cyberinfrastructure, notamment en échangeant avec Calcul Canada, le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) et les représentants provinciaux et en participant à des conférences et à des rencontres sur les « données volumineuses ». Elle a aussi tenu des discussions avec des cadres supérieurs de la Division of Advanced Cyberinfrastructure de la National Science Foundation et des hauts fonctionnaires qui travaillent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de données de recherche de l'Australie.

Figure 1 : Calendrier 2014-2015 de prestation des fonds, avec les principaux jalons et points de décision.



2.1 – OBJECTIF 1 : ATTIRER ET RETENIR LE MEILLEUR TALENT AU MONDE

Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)

Il octroie du financement à des chercheurs exceptionnels dans deux volets : 1) un volet autonome où les établissements présentent leur demande de financement directement à la FCI; 2) un volet où les candidats peuvent soumettre une demande conjointe au Programme des chaires de recherche du Canada et aux Chaires d'excellence en recherche du Canada; ou administré conjointement avec le CRSNG et le CRSH. Conçues pour réduire le fardeau administratif des établissements demandeurs, ces mesures conjointes simplifient le processus de soumission des propositions.

Auparavant, la FCI tenait un concours annuel distinct destiné aux projets de un à deux millions de dollars. Cette année, ces propositions ont été entièrement intégrées aux deux autres volets afin d'accroître la marge de manœuvre des établissements qui souhaitent soumettre leur demande de financement en temps opportun, tout en permettant à la FCI de maintenir ses normes élevées de reddition de comptes.

De la réunion du Conseil de la FCI de mars 2014 au 31 janvier 2015, la FCI aura versé environ 62,4 millions de dollars à 377 projets pour aider les universités à attirer et à retenir des chercheurs hautement qualifiés.

2.2 – OBJECTIF 2 : PERMETTRE AUX CHERCHEURS DE MENER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE CALIBRE MONDIAL QUI GÉNÈRENT DES RETOMBÉES SOCIALES, ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET EN SANTÉ POUR LE CANADA

Fonds d'innovation 2015

Le financement de projets d'infrastructure novateurs et transformateurs favorise les percées scientifiques et la production de retombées sociales, économiques, environnementales et en santé pour les Canadiens. La FCI a lancé le Fonds d'innovation 2015 pour tirer profit de l'investissement soutenu dans l'infrastructure de recherche au cours des quinze dernières années. Ouvert à toutes les disciplines et à tous les établissements admissibles, le Concours 2015 du Fonds d'innovation renforce la capacité du Canada à mener des activités de recherche et de développement technologique de pointe. Les trois objectifs généraux du fonds visent à permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs de :

- Viser un leadership mondial en menant des activités de recherche et de développement technologique transformatrices et de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements
- Créer et de favoriser des partenariats fructueux à valeur ajoutée dans les établissements, les secteurs et les disciplines, et entre eux, afin de stimuler la créativité et l'innovation, ce qui permettra de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche
- Concevoir et de développer des plans et des voies potentielles pour mener à des retombées sociales, économiques, environnementales ou en santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié

La FCI a reçu 305 propositions – pour une demande de financement totale de plus de 819 millions de dollars – au concours doté d'un budget de 250 millions de dollars¹. À l'issue d'un processus d'évaluation au mérite en trois étapes établi de longue date, la FCI a d'abord créé 61 comités d'experts chargés de faire une première évaluation des propositions. Cette évaluation devait cerner les points forts et les faiblesses des projets proposés selon les critères d'évaluation du concours. Les comités d'experts se sont réunis entre août et octobre 2014. À la deuxième étape, menée en janvier 2015, neuf Comités d'évaluation multidisciplinaire (CEM) ont entrepris une évaluation au mérite détaillée des propositions et formulé des recommandations de financement. Les CEM examinent des propositions de taille et d'envergure comparables en fonction des objectifs généraux du concours. À la troisième étape, un Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS) passera en revue toutes les recommandations de financement du CEM et, à la lumière du portefeuille, présentera au Conseil de la FCI des recommandations de financement finales en fonction du budget du concours. Le Conseil de la FCI prendra les décisions de financement définitives à l'occasion de sa rencontre qui aura lieu en mars 2015.

Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM)

Il contribue au financement d'une partie des coûts d'exploitation et de maintenance d'installations de recherche nationales, uniques et de grande envergure. Les quatre initiatives² retenues en 2012 ont finalisé leur contribution. Elles utilisent maintenant le financement pour optimiser leurs activités, leurs pratiques de gestion et leur structure de gouvernance en vue d'exploiter au maximum leurs capacités scientifiques. Ces quatre initiatives ont obtenu des engagements financiers de leurs partenaires pour au moins les trois premières années de la contribution. Elles élaborent aussi des mesures de rendement et appliquent les recommandations et mesures correctives comprises dans les conditions de la contribution initiale. La FCI continue à rencontrer régulièrement les représentants de chacune des quatre ISM pour cerner les meilleures pratiques liées à l'utilisation du financement et à l'exploitation de leurs activités. Elle discute aussi du cadre de suivi intégré et des attentes relatives aux rapports financiers et de rendement à produire annuellement.

Au printemps 2014, la FCI a aussi tenu son deuxième atelier sur les initiatives scientifiques majeures, à Ottawa. Cette rencontre a réuni des représentants de chacune des quatre ISM ainsi que des experts de réputation internationale dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de l'exploitation d'installations scientifiques d'envergure. L'atelier visait à mettre en commun des expériences, des connaissances spécialisées et quelques-unes des meilleures pratiques liées à l'exploitation et à la gouvernance des installations scientifiques de grande envergure. Cette année, l'atelier sous le thème « Promouvoir une science de calibre mondial » visait à préparer le terrain pour les évaluations de mi-parcours de décembre 2014. Ces évaluations portaient sur l'impact du financement accordé aux ISM sur l'aptitude des installations à exploiter pleinement leurs capacités scientifiques et technologiques. Les résultats de ces évaluations de mi-parcours serviront à établir les niveaux de financement des ISM pour les deux dernières années (2015-2016 et 2016-2017). Le Conseil de la FCI prendra les décisions de financement définitives à l'occasion de sa rencontre qui aura lieu en mars 2015.

¹ Le Concours 2015 du Fonds d'innovation est doté d'un budget de 250 millions de dollars. Le Fonds d'exploitation des infrastructures versera une somme additionnelle de 75 millions de dollars, pour un montant total de 325 millions de dollars.

² Les quatre ISM sont Calcul Canada, Ocean Networks Canada, le SNOlab et le Centre canadien de rayonnement synchrotron.

Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures

En 2014, la FCI a utilisé les revenus d'intérêts accumulés pour tenir un concours spécial du Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM) doté d'un budget de 25 millions de dollars sur trois ans. Les critères d'admissibilité de ce concours ont été élargis de manière à inclure des installations nationales et uniques d'envergure et de complexité diverses, dans toutes les disciplines de recherche et ayant obtenu différentes contributions de la FCI (c'est-à-dire non seulement celles ayant reçu une contribution ponctuelle d'au moins 25 millions de dollars de la FCI en financement d'immobilisation comme c'était le cas pour le concours initial du Fonds des ISM). De plus, les installations n'ayant pas déjà reçu de contributions de la FCI pouvaient aussi soumettre une demande de financement. Le financement alloué permettra aux installations de recherche nationales et uniques d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs capacités scientifiques, et favorisera l'adoption de meilleures pratiques de gouvernance et de gestion, notamment la planification stratégique et opérationnelle à long terme, selon l'envergure et la complexité de l'installation.

À la suite du lancement de l'ébauche de l'invitation à soumettre des propositions en décembre 2013 et de la soumission de 100 déclarations d'intérêt pour une demande de financement totale de plus de 200 millions de dollars, la FCI a tenu neuf rencontres à l'échelle du pays pour clarifier l'intention, les objectifs et les lignes directrices du concours spécial. Sur les 59 candidats ayant présenté un avis d'intention formel à la fin février 2014, 23 ont été invités à soumettre une proposition détaillée. En mai et en juin, 13 comités d'experts ont procédé à la première étape du processus d'évaluation au mérite. À la deuxième étape, un comité d'évaluation multidisciplinaire a évalué les propositions et formulé des recommandations de financement définitives qui ont été présentées au Conseil de la FCI à sa rencontre de novembre 2014. Le Conseil de la FCI a approuvé neuf propositions pour un investissement total de 25 millions de dollars dans l'infrastructure.

Initiative sur la cyberinfrastructure

En décembre 2014, conformément à ce qui avait été annoncé dans le budget fédéral de 2013, le ministre de l'Industrie a autorisé l'utilisation par la FCI de 50 millions de dollars en revenus d'intérêts accumulés pour la mise sur pied d'une initiative sur la cyberinfrastructure. Au terme d'une vaste consultation auprès des établissements et de la communauté de chercheurs, la FCI a publié l'ébauche d'une invitation à soumettre des propositions. L'Initiative sur la cyberinfrastructure de la FCI a pour principal objectif d'améliorer la capacité des établissements canadiens et de leurs chercheurs à mener des recherches de pointe dans les domaines d'excellence du Canada en comblant les besoins d'infrastructure appuyant la recherche à grand volume de données et à forte intensité de calcul informatique. Lancée à la mi-décembre 2014, elle permettra à la FCI de combler ces besoins en :

- Investissant dans un nombre limité de projets d'infrastructure de données de recherche qui, en collaboration avec Calcul Canada, permettront aux communautés de chercheurs ainsi qu'aux scientifiques des données, aux analystes de données, aux développeurs de logiciels et à d'autres experts de concevoir des façons optimales d'organiser et d'exploiter les ressources de données (premier défi)
- Mettant à niveau et en modernisant les capacités de calcul et de stockage des données de la plateforme de calcul informatique en recherche avancé pancanadienne gérée par Calcul Canada (deuxième défi)

En janvier 2015, la FCI a tenu une série de rencontres dans l'ensemble du pays pour mesurer l'intérêt à l'égard de l'initiative et obtenir des commentaires sur les objectifs et les lignes directrices provisoires. Elle organisera deux concours pour chaque défi et devrait prendre ses

décisions de financement en mars 2016 et 2017 pour le premier défi, et en juin 2015 et 2016 pour le deuxième défi.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Conformément aux dispositions des accords de financement et de l'entente de contribution, la FCI a continué d'aider les projets financés à assumer une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche. Le FEI verse une somme équivalente à 30 pour cent de la contribution initiale du Fonds des leaders John-R.-Evans, du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles (rebaptisés le Fonds d'innovation), du Partenariat automobile du Canada et du Fonds collège-industrie pour l'innovation.

Frontières de la découverte : avancement de la science des données volumineuses appliquée à la recherche en génomique

La FCI, Génome Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) participent à ce programme dirigé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le programme visait à appuyer la création d'une initiative majeure qui favoriserait l'établissement de solides relations internationales et l'élaboration d'outils et de méthodes pour harmoniser les divers types de données des sciences « omiques » (comme la génomique, la protéomique, la métabolomique) avec des ensembles de données qui proviennent de diverses disciplines scientifiques. Ce programme a réuni des experts d'un large éventail de disciplines qui se sont concentrés sur l'exploration et l'élaboration de diverses méthodes et techniques informatiques et mathématiques. Sur les 11 candidats ayant présenté un avis d'intention, 6 ont été invités à soumettre une proposition détaillée en novembre 2013. La décision de financement de la FCI a été rendue en février 2014, pour un montant d'environ un million de dollars.

Fonds des hôpitaux de recherche (FHR)

L'activité suivant l'octroi d'une contribution du volet des projets institutionnels à grande échelle du Fonds des hôpitaux de recherche (FHR) s'est poursuivie en 2014-2015, y compris le suivi de la mise en œuvre des projets pour assurer la reddition de comptes. Pour ce qui est des projets d'infrastructure particulièrement de grande envergure comprenant des travaux complexes de construction et de rénovation, la FCI a examiné un ensemble d'indicateurs de rendement clés pour évaluer et accroître le rendement des structures de gouvernance, des plans de mise en œuvre et des pratiques de gestion des risques de chacun des projets financés. Les derniers versements aux projets restants seront effectués en 2015.

2.3 – OBJECTIF 3 : APPUYER L'INNOVATION ET LA COMMERCIALISATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

En plus de son approche stratégique globale favorisant l'innovation et le développement technologique dans tous les secteurs et toutes les activités de financement, la FCI a continué de participer directement aux deux initiatives conçues précisément pour accroître la capacité des établissements admissibles à appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.

Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII)

Ce fonds continue d'octroyer des contributions d'infrastructure de recherche aux collèges qui ont établi des partenariats de recherche avec le secteur privé. Le FCII comporte deux volets distincts : 1) la FCI reçoit des propositions présentées directement par des collèges qui ont formé des partenariats avec des entreprises du secteur privé; 2) la FCI reçoit des propositions présentées conjointement à une demande de subvention de renforcement de l'innovation (ICC-

RI) du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

Le deuxième volet du onzième concours a été lancé au printemps 2013. En mars 2014, le Conseil de la FCI a approuvé trois demandes de financement, pour un investissement de 1,48 million de dollars. Pour le douzième concours, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a reçu 46 lettres d'intention en mai 2014, dont seulement 18 (39 pour cent) comportaient une demande de financement au FCIII. À l'issue de l'évaluation du Comité d'évaluation des demandes de subvention du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC), 12 candidats ont été invités à soumettre une proposition détaillée pour les subventions sur cinq ans de renforcement de l'innovation; 7 d'entre eux avaient demandé du financement à la FCI en vertu du deuxième volet du FCII. Le Conseil de la FCI prendra les décisions définitives à sa rencontre de mars 2015.

Enfin, le premier volet du troisième concours du FCII a été lancé en novembre 2014 et se poursuit.

Partenariat automobile du Canada (PAC)

À la demande du ministre de l'Industrie, le Conseil de la FCI a alloué 15 millions de dollars au Partenariat automobile du Canada (PAC). Toutes les demandes de financement soumises dans le cadre de ce programme font l'objet d'une évaluation au mérite et doivent être approuvées par le conseil de la FCI. De plus, ces demandes de financement de l'infrastructure de recherche doivent essentiellement faire partie d'un plus vaste projet intégré dont les activités de recherche sont soutenues par les autres partenaires du PAC. De février 2014 au 30 janvier 2015, le conseil de la FCI a approuvé trois demandes de financement au PAC, comportant un volet de financement d'infrastructure de recherche par la FCI, pour un investissement de 727 093 dollars. Puisque les sommes planifiées par les organismes fédéraux de financement de la recherche du PAC sont presque épuisées, la FCI ne prévoit pas recevoir d'autres demandes en 2015-2016.

2.4 – OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LES MÉCANISMES LIÉS À LA GESTION RESPONSABLE DES FONDS PUBLICS

A) ÉVALUATION DES RETOMBÉES

Efficiences opérationnelles et retombées

En 2014-2015, la FCI a mis à l'essai différentes méthodes de production et de présentation de sa carte de pointage équilibrée pour en maximiser l'utilisation et par conséquent, l'utilité. Le Conseil de la FCI a répondu favorablement à la facture visuelle de haut niveau de la carte de pointage et souligné que la FCI recueillait ainsi des renseignements importants pour l'équipe de direction.

En 2014-2015, la FCI a mis à jour et modernisé son Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV), conformément aux modalités convenues dans l'Entente de contribution de 2014. La version définitive du CRERV sera présentée au ministre d'ici au 31 mars 2015. À l'occasion de cette mise à jour, la FCI a harmonisé les indicateurs aux objectifs de la FCI et aux résultats escomptés en plus de rationaliser et de simplifier le cadre de rendement.

L'Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR) a été achevée en 2014-2015. Les rapports préliminaires ont été présentés au Conseil de la FCI en novembre 2014 puis communiqués à l'Unité d'évaluation d'Industrie Canada. Le projet a

bénéficié du suivi du comité d'orientation, doté d'expertise en évaluation et de connaissances sur le système de recherche canadien. Les rapports ont été finalisés et seront transmis au ministre de l'Industrie, puis affichés sur le site Web de la FCI d'ici au 31 mars 2015.

Rapports d'avancement de projet (RAP)

La FCI a rédigé et diffusé son Rapport sur les résultats annuel, alimenté par les données des rapports d'avancement de projet (RAP) annuels (voir annexe 4). En 2014-2015, la FCI a poursuivi sa collaboration avec les établissements et leurs partenaires provinciaux pour mettre en commun l'information et les données pertinentes afin de continuer à réduire le fardeau administratif des établissements. De plus, à partir des données des rapports d'avancement de projet, la FCI a réalisé une évaluation de l'utilisation de l'infrastructure. Cette évaluation a confirmé que l'infrastructure de la FCI était bien utilisée par une communauté de chercheurs vaste et diversifiée provenant de tous les secteurs. Les données des rapports d'avancement de projets ont aussi été mises en relief dans d'autres publications de la FCI, dont le rapport annuel.

Évaluation des résultats

En 2014-2015, la FCI a décidé que la prochaine Étude sur la mesure des résultats (EMR) nationale porterait sur la recherche en agriculture. En raison de la priorité accordée aux concours, cette nouvelle étude a peu progressé. La FCI a cependant entrepris un projet bibliométrique pour définir les sous-thèmes de l'étude, identifier les chercheurs et établissements de premier rang, et confirmer les établissements à solliciter. Ce projet se poursuivra en 2015-2016.

En 2014-2015, la FCI a rédigé le rapport de l'Étude sur la mesure des résultats des plateformes (EMRP) portant sur le brise-glace de recherche, le *NGCC Amundsen*. Le brise-glace a reçu la visite d'une équipe d'experts internationaux en novembre 2014. Son rapport sera prêt d'ici au printemps 2015 et sera ensuite affiché sur le site Web de la FCI.

Cette année, la FCI a commencé à travailler avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche afin de cerner des domaines qui pourraient faire l'objet d'un nouveau projet d'évaluation des retombées socioéconomiques. Puisque la fructueuse Évaluation des retombées socioéconomiques dans le domaine de l'imagerie médicale (2013) reposait sur deux EMR, la FCI a décidé d'étudier la possibilité d'utiliser comme point de départ les renseignements recueillis dans l'EMRP. Elle a donc invité un économiste à participer à la réunion du comité d'experts de l'EMRP sur le *NGCC Amundsen*. S'appuyant sur l'information existante, l'économiste a ensuite rédigé une évaluation des sujets possibles et des approches applicables. La FCI et les organismes fédéraux de financement de la recherche discutent des prochaines étapes à entreprendre.

B) SUIVI ET RAPPORT DES RÉSULTATS FINANCIERS

Plan d'investissement

Conformément aux deux accords de financement et à l'entente de contribution, la FCI a continué à investir les sommes attribuées par le gouvernement du Canada selon sa stratégie et sa politique d'investissement. La stratégie d'investissement – et les décisions prises ultérieurement en cette matière – a toujours eu comme objectif principal la préservation du capital pour répondre aux éventuels besoins de liquidités. La FCI a donc adopté une stratégie d'achat à long terme afin de s'assurer que les investissements, à l'échéance, correspondent aux besoins de liquidités prévus. La stratégie et la politique d'investissement de la FCI ont été révisées à l'automne 2014 par le Comité des investissements de l'organisme. Ce comité du

Conseil de la FCI est chargé de superviser la gestion et l'investissement des sommes attribuées à la FCI.

Depuis 2006, le gouvernement du Canada a modifié son mode de versement du financement à la FCI. Au lieu de faire un paiement forfaitaire unique, il verse un acompte annuel en fonction des besoins d'encaisse prévus pour l'année. Ainsi, le solde des investissements de la FCI diminuera au cours des prochaines années. On s'attend aussi à ce que les revenus de placement baissent dans les années à venir, au fur et à mesure que les placements plus productifs viendront à échéance et que le solde des investissements décroîtra. En outre, tout nouveau financement reçu sera investi à plus court terme et à des taux de rendement moindres.

La FCI prévoit que les sommes versées aux établissements demeureront élevées en 2015-2016 (aux environs de 382 millions de dollars).

L'annexe 1 présente un sommaire du portefeuille de placements de la Fondation canadienne pour l'innovation au 31 décembre 2014.

Visites de suivi

La FCI se rend régulièrement dans les établissements bénéficiaires pour évaluer l'adéquation des politiques, des procédés et des contrôles mis en place pour gérer les projets qu'elle finance. Au cours de ces visites, la FCI présente aussi des exemples de pratiques efficaces utilisées par des établissements bénéficiaires pour gérer ses contributions et souligne des moyens d'augmenter l'efficacité en vue d'alléger le fardeau administratif. La FCI profite également de cette occasion pour recueillir des renseignements et acquérir de nouvelles connaissances de la communauté dans des domaines d'intérêt particuliers. Trois visites de suivi ont été menées en 2014-2015.

Audit des contributions et autres examens des coûts

La FCI procède régulièrement à l'audit des contributions afin de s'assurer que l'établissement utilise la contribution accordée à un projet donné conformément aux modalités convenues dans *l'Entente de contribution financière* et autres politiques et directives existantes. La FCI utilise une approche fondée sur le risque pour sélectionner les établissements à visiter et les projets qui feront l'objet d'un audit ou d'un autre examen des coûts. En 2014-2015, la FCI a procédé à 11 audits de contribution ou autres examens des coûts.

Rapports financiers

Les établissements doivent soumettre des rapports financiers intérimaires et définitifs pour chaque projet financé. Ces rapports sont présentés à des intervalles précis, en fonction du degré de risque des projets. La FCI examine chaque rapport financier et répond aux questions soulevées. En 2014-2015, elle a reçu et examiné près de 850 rapports financiers.

C) INFORMER LES CANADIENS

En 2014-2015, les activités de communication de la FCI visaient à renforcer sa présence stratégique dans le discours public sur la recherche et l'innovation au Canada, notamment en continuant à accentuer sa présence en ligne; en produisant de riches contenus multimédias qui mettent à l'honneur les investissements du gouvernement du Canada dans les sciences et la technologie par son entremise; en mettant en lumière les travaux de recherche qui sont pertinents et significatifs pour les Canadiens. La FCI a diffusé ces « cas de réussite » dans les médias traditionnels et sociaux, et dans un certain nombre d'articles d'opinion.

Elle a continué de souligner le rôle important de l'infrastructure de recherche dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation au pays en appui à la découverte et à la recherche appliquée

dans toutes les disciplines. La FCI a aussi continué à tisser des liens avec les associations professionnelles, les organisations industrielles nationales, les conseils provinciaux d'innovation et les agents de liaison des organismes de soutien à l'industrie pour encourager l'utilisation du Navigateur d'installations de recherche comme outil pouvant favoriser des collaborations et des partenariats de recherche fructueux.

Le Navigateur d'installations de recherche de la FCI : la recherche au service des entreprises

Il n'est pas toujours facile pour les entreprises d'utiliser les ressources de recherche des établissements postsecondaires parce qu'elles ne sont souvent pas au fait de leur accessibilité.

C'est pourquoi la FCI lançait l'automne dernier le Navigateur d'installations de recherche. Il s'agit d'un répertoire en ligne interrogeable de laboratoires et d'installations de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche du Canada qui ouvrent leurs portes au secteur privé. Le Navigateur a été lancé à la fin de 2013; il a déjà permis de créer de nouveaux partenariats.

Les premières indications attestent de la contribution du Navigateur dans l'établissement de relations. À titre d'exemple, citons le Centre de ressources en fabrication additive du Mohawk College, à Hamilton, qui a reçu une douzaine de demandes de la part d'entreprises qui ont besoin de son infrastructure et de son expertise en prototypage en 3D.

En nouant des collaborations avec des chercheurs d'installations de recherche de pointe, les entreprises peuvent croître, demeurer concurrentielles, concevoir des produits, les améliorer, utiliser un équipement ultramoderne et forger des liens avec les plus brillants cerveaux du Canada. Les installations de recherche utilisent le Navigateur pour promouvoir l'expertise et l'infrastructure de calibre mondial mises à la disposition des secteurs public et privé. Les entreprises y trouvent les installations de recherche pour être novateurs.

Depuis son lancement, le Navigateur a pris de l'expansion, affichant les profils de plus de 425 laboratoires de toutes les provinces et disciplines : du génie à l'agriculture, en passant notamment par les sciences sociales et de la santé. Et l'intérêt ne cesse d'augmenter.

La FCI a aussi coordonné les annonces nationales de financement du concours du Fonds des leaders John-R.-Evans et du concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM). Elle a rédigé les plans de communication pour faire connaître les résultats des concours 2015 du Fonds d'innovation et du Fonds collège-industrie pour l'innovation.

D) AMÉLIORER LES SERVICES ET LA PRESTATION DES FONDS

La FCI a lancé différentes initiatives pour améliorer la prestation de ses fonds en 2014-2015, assurer la reddition de comptes en plus de modifier les processus existants pour mieux atteindre ses objectifs. Sa plus grande réalisation s'avère la mise en œuvre complète du Système de gestion des contributions de la FCI.

Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)

La FCI a terminé la mise en œuvre de la version définitive du SGCF qui s'est conclue par un déploiement complet en décembre 2014. Cette version comprend toutes les fonctionnalités se

rapportant aux étapes suivant l'entrée en vigueur de l'*Entente de contribution financière* requises pour l'administration des projets de la FCI.

- Décisions – administration des recommandations de la FCI et des décisions du Conseil, dont le versement des contributions aux établissements.
- Finalisation de la contribution – échange de renseignements liés à la finalisation de la contribution entre l'établissement et la FCI. La rationalisation du processus de finalisation de la contribution a considérablement réduit le fardeau administratif associé à la plupart des contributions. De plus, les documents dont la gestion était auparavant entièrement assurée hors ligne sont maintenant affichés dans le SGCF et mis à la disposition des établissements pour consultation. Ces documents comprennent les *Ententes de contribution financière* et les formulaires de finalisation de la contribution.
- Modifications – soumission des demandes de modification et administration subséquente de ces demandes.
- Paiements et prévisions – accès aux renseignements relatifs aux paiements et aux dépenses prévues. Les établissements auront à leur disposition une information plus précise sur l'état et l'échéancier des paiements.
- Rapports financiers (intérimaires et définitifs) – saisie et soumission des rapports financiers, et administration subséquente de ces rapports par la FCI. Des fonctionnalités améliorées d'interaction entre les établissements et la FCI ont été intégrées au système et les outils de gestion des partenaires ont été améliorés.
- Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) – administration des ententes, des enveloppes, des rapports annuels et des paiements en vertu du FEI; interaction améliorée avec les établissements, dont une meilleure diffusion de l'information.
- Aperçu – fournit une information sommaire améliorée à l'échelle de l'établissement ou d'un projet particulier. Les établissements peuvent aussi, s'ils le souhaitent, autoriser l'accès de ces aperçus à un plus grand nombre de membres du personnel de l'établissement. Ces documents permettront aux établissements d'administrer les contributions versées par la FCI de manière plus efficiente. Le déploiement de ce module est prévu en mars 2015.

La version définitive du SGCF comprenait la migration de toutes les données requises contenues dans l'ancienne application vers le nouveau SGCF. Toutes les anciennes applications sont maintenant hors service. En résumé, le SGCF est désormais le seul point d'interaction pour les contributions de la FCI, qui couvre le cycle de vie complet des projets financés. Son interface unifiée présente une plus grande facilité d'utilisation pour les établissements et leur offre une plus importante marge de manœuvre et un meilleur contrôle dans leurs interactions avec la FCI.

Stratégie des technologies de l'information

En 2014-2015, la FCI a créé un bureau de gestion des projets et achevé la stratégie de formation des services d'information. Elle a notamment ciblé et mis en œuvre des possibilités de formation et des outils pédagogiques. Par ailleurs, la FCI élaborera et mettra en œuvre une stratégie de gestion de l'information détaillée et planifiera la première évaluation annuelle de la feuille de route des technologies de l'information.

3.0 – PLAN DIRECTEUR 2015-2016

Afin de bien communiquer ce que la FCI entend accomplir en 2015-2016, ce plan directeur est structuré en fonction des objectifs précis découlant des accords de financement et de l'entente de contribution conclus avec le gouvernement du Canada ainsi que des activités prévues pour garantir une reddition de comptes et des communications efficaces. Il est toutefois important de

savoir que toutes les activités de la FCI visent à attirer et à retenir le meilleur talent au monde, à stimuler la recherche et le développement technologique de calibre mondial, à accroître la capacité des établissements à appuyer l'innovation dans le secteur privé, à former la prochaine génération de chercheurs et à créer des opportunités économiques pour les Canadiens. Les orientations stratégiques adoptées par le conseil de la FCI en 2012 guideront l'organisme vers l'atteinte de ces objectifs.

Désireuse de s'améliorer sans cesse, la FCI joint aux objectifs la description des initiatives prévues pour améliorer ses fonds et leur prestation.

Outre les activités susmentionnées, la FCI continuera de travailler avec d'autres organismes fédéraux de financement de la recherche pour cerner et définir les besoins en infrastructure de la communauté canadienne de chercheurs et de coopérer avec ses homologues internationaux aux États-Unis et en Europe pour maximiser l'utilisation et les retombées de l'infrastructure de recherche.

3.1 – OBJECTIF 1 : ATTIRER ET RETENIR LE MEILLEUR TALENT AU MONDE

Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)

La FCI continuera à recevoir des demandes de financement au Fonds des leaders John-R.-Evans et à les évaluer. Avec l'approbation du conseil, elle attribuera du financement d'infrastructure de recherche aux chercheurs recommandés par les établissements. Le FLJE octroie du financement à des chercheurs exceptionnels dans deux volets : 1) un volet autonome où les établissements présentent leur demande de financement à hauteur totale de 2 millions de dollars directement à la FCI; 2) un volet administré conjointement avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Programme des chaires de recherche du Canada ou les Chaires d'excellence en recherche du Canada afin de réduire le fardeau administratif des établissements demandeurs.

3.2 – OBJECTIF 2 : PERMETTRE AUX CHERCHEURS DE MENER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE CALIBRE MONDIAL QUI GÉNÈRENT DES RETOMBÉES SOCIALES, ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET EN SANTÉ POUR LE CANADA

Fonds d'innovation 2015

Une grande partie du processus d'évaluation au mérite en trois étapes a été réalisée au cours des six derniers mois, et le Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS) se réunira en février 2015 pour passer en revue les recommandations de financement des neuf Comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM). Le Conseil de la FCI prendra toutes les décisions de financement définitives à l'occasion de sa rencontre de mars 2015.

Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM)

La FCI continuera de travailler en étroite collaboration avec les quatre premières ISM et les neuf nouveaux bénéficiaires retenus au Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures pour optimiser leurs structures d'exploitation, de gestion et de gouvernance afin de tirer pleinement profit de leurs capacités scientifiques. La FCI prépare un troisième atelier annuel sur les ISM qui réunira des représentants des treize établissements bénéficiaires.

Initiative sur la cyberinfrastructure

La FCI poursuivra son étroite collaboration avec Calcul Canada, les établissements, la communauté de chercheurs et d'autres parties prenantes afin de veiller à ce que la version définitive de l'invitation à soumettre des propositions réponde aux besoins et aux attentes de la communauté. Elle achèvera l'élaboration du concours en tenant compte des commentaires de la communauté sur l'ébauche de l'invitation à soumettre des propositions. En mai 2015, la FCI chargera un comité d'experts d'évaluer la proposition initiale afin de déterminer les besoins urgents de modernisation et de mise à jour de la plateforme pancanadienne de calcul informatique en recherche avancé du second défi. De plus, elle réunira des comités d'experts à la fin de 2015 pour mener l'évaluation au mérite des propositions de projets de données dans des domaines visés qui ont été soumises au premier concours du premier défi.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Conformément aux dispositions des accords de financement et de l'entente de contribution conclus avec le gouvernement du Canada, la FCI continuera à contribuer aux coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche qu'elle finance. Ce financement représente 30 pour cent de la contribution initiale de la FCI du Fonds des leaders John-R.-Evans, du Fonds d'innovation, du Partenariat automobile du Canada, du Fonds collègue-industrie pour l'innovation ou de l'Initiative sur la cyberinfrastructure (premier défi³).

3.3 – OBJECTIF 3 : APPUYER L'INNOVATION ET LA COMMERCIALISATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Fonds collègue-industrie pour l'innovation (FCII)

Par le Concours du Fonds collègue-industrie pour l'innovation (FCII), la FCI sollicite des demandes de financement d'infrastructure dans deux volets distincts : 1) les propositions présentées directement par des collèges qui ont formé des partenariats avec des entreprises du secteur privé; 2) les propositions présentées conjointement à une demande de subvention de renforcement de l'innovation (ICC-RI) du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). La FCI prévoit prendre les décisions de financement du deuxième volet de ce douzième concours en mars 2015 et celles du premier volet du troisième concours, en novembre 2015.

À la lumière de la faible participation au deuxième volet, la FCI prendra une décision concernant la viabilité à plus long terme des deux volets distincts de financement du FCII.

3.4 – OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LES MÉCANISMES LIÉS À LA GESTION RESPONSABLE DES FONDS PUBLICS

A) ÉVALUATION DES RETOMBÉES

Efficiences opérationnelles et retombées

En 2015-2016, la FCI mettra à profit le travail réalisé sur sa carte de pointage équilibrée et la modernisation du Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) pour produire un rapport sur le rendement de l'organisme. Elle continuera à étudier différentes approches et à définir les meilleures pratiques de synthèse et de déclaration des données

³ Comme Calcul Canada, l'organisme qui gère le réseau canadien de calcul informatique avancé, reçoit déjà du financement du Fonds des ISM de la FCI pour ses coûts d'exploitation et de maintenance, il ne recevra pas ce type de soutien financier de l'Initiative sur la cyberinfrastructure.

organisationnelles afin de présenter des renseignements exacts et significatifs qui répondent aux besoins des parties prenantes internes et externes.

La FCI examinera attentivement les meilleures approches pour mesurer le rendement des projets financés par le Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM) et l'Initiative sur la cyberinfrastructure.

En 2015-2016, la FCI analysera les premières retombées associées au Fonds collège-industrie pour l'innovation. En 2014-2015, elle a amorcé les entrevues avec les bénéficiaires pour discuter des progrès réalisés à ce jour par rapport aux objectifs qu'ils s'étaient fixés. Les entrevues concernant les deux premiers cycles de production de rapports se termineront à la fin de l'été 2015. Soulignons que les premières entrevues ont permis à la FCI de recueillir une importante information contextuelle à laquelle les activités courantes de production des rapports ne lui donnaient pas accès.

Rapports d'avancement de projet (RAP)

La FCI rédigera et publiera son Rapport sur les résultats annuel fondé sur les données des rapports d'avancement de projet annuels et continuera à examiner des façons d'optimiser l'utilisation et la pertinence des données, notamment en fournissant aux parties prenantes des analyses personnalisées à partir de sous-ensembles de données. En 2015-2016, la FCI élaborera aussi une stratégie pour maximiser l'utilisation des données qualitatives contenues dans les rapports annuels et entreprendra un examen des retombées précisément liées à l'innovation qui y sont énumérées.

Évaluation des résultats

En 2015-2016, la FCI réalisera sa nouvelle Étude nationale sur la mesure des résultats qui portera sur la recherche en agriculture. Fort du projet bibliométrique initial achevé en 2014-2015, l'équipe d'évaluation embauchera aussi un groupe d'experts nationaux et internationaux pour concevoir l'étude. L'équipe sollicitera aussi la participation des organismes fédéraux de financement de la recherche à ce projet, qui pourrait donner lieu à une évaluation conjointe des retombées socioéconomiques.

En 2015-2016, la FCI terminera l'Étude sur la mesure des résultats des plateformes (EMRP) sur le *NGCC Amundsen* et entamera la prochaine. Elle continuera de travailler en étroite collaboration avec les plateformes d'infrastructure sélectionnées pour s'assurer que le processus est aussi efficient que possible et que les outils utilisés sont adaptés au contexte particulier de chaque plateforme. Une fois terminées les trois ou quatre premières EMRP, la FCI entend aussi entreprendre une évaluation informelle du processus pour s'assurer qu'elle gère adéquatement le fardeau imposé aux gestionnaires des plateformes.

B) INFORMER LES CANADIENS

Le Canada compte parmi les pays les plus branchés de la planète. Pour assurer une communication efficace dans cette ère de surabondance d'information, les sites Web doivent suivre le rythme des tendances en rapide évolution et offrir non seulement une expérience intuitive aux utilisateurs, mais aussi un contenu multimédia personnalisé. Les Canadiens pourront ainsi avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour comprendre et apprécier les retombées de la recherche rendue possible grâce aux investissements du gouvernement fédéral par son entremise. En 2015-2016, à l'approche de son 20^e anniversaire en 2017, la FCI entreprendra une refonte de son site Web afin d'offrir une expérience d'utilisation novatrice qui mettra en vitrine ses activités et les retombées de ses investissements. Cet important projet

prendra forme au cours de 2015-2016 en prévision d'un lancement au début de l'exercice financier suivant.

Les installations de recherche de pointe des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche représentent une ressource précieuse pour les entreprises qui souhaitent trouver des solutions à leurs problèmes commerciaux et confèrent un avantage concurrentiel aux utilisateurs de tous les secteurs. Dans cette optique, en 2014-2015, la FCI a développé encore davantage son Navigateur d'installations de recherche afin d'aider les entreprises à cibler et à repérer des expertises et des installations de recherche de pointe partout au pays et à prendre contact avec elles. En 2015-2016, la FCI continuera à tisser des liens avec les associations professionnelles, les organisations industrielles nationales, les conseils provinciaux d'innovation et les agents de liaison des organismes de soutien à l'industrie pour augmenter le nombre de profils du Navigateur.

La nouvelle stratégie du gouvernement du Canada dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation intitulée *Un moment à saisir pour le Canada : aller de l'avant dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation*, souligne la complémentarité de tous les acteurs fédéraux qui composent le paysage national de la recherche et de l'innovation. La FCI s'appuiera sur des cas de réussite, du contenu multimédia et des articles d'opinion diffusés dans divers médias pour continuer à refléter son adhésion aux stratégies du gouvernement du Canada et à illustrer les retombées concrètes de la recherche rendue possible grâce aux investissements de la FCI.

Pour maintenir sa présence stratégique, la FCI continuera à participer aux débats publics et politiques portant sur la recherche et l'innovation, de même que sur sa contribution à la santé, à la prospérité et à la qualité de vie des Canadiens. La FCI recherchera aussi les occasions de faire entendre sa voix dans les forums sur la recherche et les affaires, et auprès des guides d'opinion et des « influenceurs » à l'extérieur de la communauté de chercheurs. En établissant un dialogue avec divers groupes, tels que la Fédération canadienne des municipalités, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) et l'Association des parcs universitaires de recherche, la FCI pourra confirmer le lien direct qui existe entre les installations financées par la FCI et les collectivités dont elles font partie.

C) AMÉLIORER LA PRESTATION DES FONDS ET DES SERVICES

Meilleures pratiques : gestion axée sur le succès

Comme par le passé, la FCI poursuivra ses efforts coordonnés en vue de recueillir des données et des renseignements sur les meilleures pratiques émergentes portant sur la gestion efficace et efficiente des installations de recherche. Pour ce faire, elle s'appuiera sur l'analyse des données des rapports d'avancement de projet et des rapports financiers annuels ainsi que sur l'information recueillie lors d'ateliers thématiques et de visites d'établissement. L'objectif principal est de demeurer au fait des changements qui surviennent dans la gestion d'installations uniques et complexes, tant au Canada qu'à l'étranger. Les renseignements ainsi obtenus pourront aussi être utilisés par les installations de recherche canadiennes.

Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF)

Avec la mise en œuvre de la version définitive du SGCF, le système entre maintenant dans sa phase d'exploitation et de maintenance. Compte tenu de l'investissement important consacré à cette application, la maintenance continue et les possibilités d'amélioration sont une priorité opérationnelle pour la FCI afin de conserver ce qui constitue désormais le principal système d'administration en ligne des contributions de la FCI et de continuer à l'améliorer.

Au cours de l'année à venir, la FCI travaillera d'abord à compléter et à élargir les fonctionnalités de « l'aperçu » selon les commentaires formulés par les établissements ainsi qu'à parfaire les conditions d'efficacité opérationnelle. Parmi les autres améliorations possibles, mentionnons le perfectionnement des outils de gestion des enveloppes du Fonds des leaders John-R.-Evans et l'amélioration continue de la capacité de la FCI à gérer les nouveaux types de propositions et de projets émergents.

D) SOMMAIRE DES DÉPENSES PRÉVUES ET DES MONTANTS ENGAGÉS ET PRÉVUS

Les tableaux suivants procurent un aperçu des dépenses prévues par la FCI en vertu des deux accords de financement et de l'entente de contribution conclus avec Industrie Canada ainsi que des montants engagés et prévus pour les deux prochains exercices financiers.

Veillez vous reporter à l'annexe 2 pour consulter l'état des flux de trésorerie.

Tableau 1 : Dépenses prévues

Accord de financement initial						
Fonds	2013-2014 (Réelles – M\$)		2014-2015 (M\$)		2015-2016 (Prévues – M\$)	
	Montants engagés par le Conseil	Sommes versées	Montants prévus (12 mois)	Sommes réellement versées (7 mois)	Montants engagés par le conseil	Sommes versées
Chaires de recherche du Canada		0,1				
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1,1			0,1		1,0
Fonds des occasions exceptionnelles						2,8
Fonds d'innovation		2,9		2,5		1,6
Fonds internationaux		6,2		0,3		1,2
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	1,9	28,2		3,8		4,8
Avant-garde et Initiatives nouvelles		84,4		31,0		58,0
Fonds des plateformes nationales		0,2		0,2		
Fonds de relève		0,5				
Fonds des hôpitaux de recherche		31,5		25,4		4,6
Partenariat automobile du Canada	3,7	1,1		2,2		1,4
Fonds d'exploitation des infrastructures	2,1	79,4	14,0	45,4	6,0	88,0
Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures et pressions à venir			25,0		25,0	10,0
Cyberinfrastructure					20,0	7,7
Fonds d'innovation 2015			46,0			6,9
Sommes versées –	8,8	234,5		110,9		
Sommes prévues – 12 mois			85,0	229,2	51,0	188,0
Accord de financement de 2010 (600 M\$)						
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	80,9	60,3		37,9		8,4
Avant-garde et Initiatives nouvelles		65,6		27,2		36,5
Collège-industrie pour l'innovation	1,5	12,2		1,0	2,0	3,1
Initiatives scientifiques majeures (ISM)		34,3		15,4	6,0	43,8
Fonds d'exploitation des infrastructures	24,7				1,0	14,2
Sommes versées –	107,1	172,4		81,5		
Sommes prévues – 12 mois				136,4	9,0	106,0
Entente de contribution de 2014 (499,85 M\$)						
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)			66,0	3,3	66,0	59,6
Collège-industrie pour l'innovation					8,0	
Fonds d'innovation 2015			206,0			30,9

Plan directeur 2015-2016

Fonds d'exploitation des infrastructures			81,0		22,0	
Sommes versées –				3,3		
Sommes prévues – 12 mois			353,0	22,5	96,0	90,5

Tableau 2 : Montants engagés et prévus (M\$) – de 1998 à 2016 et années suivantes

Accord de financement initial	
Fonds	Montants cumulatifs engagés au 31 octobre 2014 (M\$)
Fonds d'innovation	1 782
Fonds d'infrastructures des Chaires de recherche du Canada	199
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) et de Relève	844
Avant-garde et Initiatives nouvelles	851
Fonds des hôpitaux de recherche	499
Fonds internationaux	202
Fonds des plateformes nationales	84
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 006
Autres fonds	30
Total – Montants cumulatifs (M\$)	5 497
Accord de financement de 2010 (600 M\$)	
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	140
Avant-garde et Initiatives nouvelles	155
Collège-industrie pour l'innovation	23
Initiatives scientifiques majeures	179
Fonds d'exploitation des infrastructures	95
Total – Montants cumulatifs (M\$)	592
Entente de contribution de 2014 (499,85 M\$)	
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	19
Collège-industrie pour l'innovation	
Fonds d'innovation	
Fonds d'exploitation des infrastructures	5
Total – Montants cumulatifs (M\$)	24

Accord de financement initial				
Montants prévus – reste de 2014-2015 à 2016 et années suivantes				
Fonds	2014-2015	2015-2016	2016 et années suivantes	Total
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)			71	71
Fonds d'exploitation des infrastructures	14	6	27	47
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte				
Fonds d'innovation 2015	46			46
Cyberinfrastructure		20	19	39
Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures et pressions à venir	25	25		50
Total – Montants prévus (M\$)	85	51	117	253
Accord de financement de 2010 (600 M\$)				
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)				
Collège-industrie pour l'innovation		2		2
Initiatives scientifiques majeures		6		6
Fonds d'exploitation des infrastructures		1		1
Total – Montants prévus (M\$)		9		9
Entente de contribution de 2014 (499,85 M\$)*				
Montants prévus – reste de 2014-2015 à 2016 et années suivantes				
Fonds	2014-2015	2015-2016	2016 et années suivantes	Total
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	47	66	8	121
Fonds d'innovation 2015	206			206
Collège-industrie pour l'innovation		8	30,5	38,5
Fonds d'exploitation des infrastructures	76	22	12,35	110,35
Total – Montants prévus (M\$)	329	96	50,85	475,85

Tableau 3 : Sommaire des montants engagés et prévus (M\$)

Fonds	Accord de financement initial	Accord de financement de 2010	Entente de contribution de 2014
Montants engagés par le Conseil	5 497	592	24
Montants prévus	253	9	475,85
Total (M\$)	5 750	601	499,85

**ANNEXE 1 - PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DE LA FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Plan directeur 2015-2016

	Valeur marchande (\$)	%	Plafond %
Gouvernement AAA			
SCHL et Fiducie du Canada pour l'habitation	34 163 633	4,03%	
Canada et organismes gouvernementaux	34 163 633	4,03%	
Titres hypothécaires LNH (garantis par la SCHL)	309 574 856	36,55%	
Total - Gouvernement AAA	343 738 489	40,58%	Pas de plafond
Gouvernement AA			
Ontario et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	98 794 728	11,66%	20,00%
Nouveau-Brunswick	41 289 945	4,87%	
Québec et Hydro Québec	24 055 853	2,84%	
Manitoba	18 470 302	2,18%	
Total - Gouvernement AA	182 610 828	21,55%	40,00%
Offices provinciaux et municipaux de financement			
Aucun	-	0,00%	10,00%
Total - Offices provinciaux et municipaux de financement	-	0,00%	15,00%
Municipalités			
Aucun	-	0,00%	1,00%
Total - Municipalités	-	0,00%	5,00%
Obligations de sociétés AAA			
Pétrolière Impériale - Papier commercial	25 994 900	3,07%	10,00%
Banque Royale du Canada - Obligations foncières	5 064 425	0,60%	
OMERS Realty Corp & Finance Trust - Papier commercial	3 298 838	0,39%	
Total - Obligations de sociétés AAA	34 358 163	4,06%	40,00%
Obligations de sociétés AA			
La Banque CIBC	82 937 562	9,79%	10,00%
Banque Royale du Canada	79 728 903	9,41%	
La Banque de Nouvelle-Écosse	49 198 559	5,81%	
Caisse Centrale Desjardins	32 668 543	3,86%	
Banque de Montréal	26 772 286	3,16%	
Banque Toronto-Dominion	5 785 934	0,68%	
Banque HSBC Canada	3 997 108	0,47%	
Total - Obligations de sociétés AA	281 088 895	33,18%	40,00%
Portion du portefeuille investie	841 796 375	99,37%	
Portion du portefeuille en espèces	5 299 955	0,63%	
Valeur totale du portefeuille	847 096 330	100,00%	

ANNEXE 2 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Accord de financement initial

Flux de trésorerie du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 (M\$)

Exercice financier	2014-2015	2015-2016
Fonds (cumulatif) au 1 ^{er} avril	92,5	693,6
Soustraire :		
Montants prévus – Projets		
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	(6,3)	(4,8)
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles (FA/FIN)	(54,5)	(58,0)
Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)	(86,4)	(88,0)
Fonds des hôpitaux de recherche (FHR)	(56,7)	(4,6)
Autres*	(25,3)	(32,6)
Total partiel	(229,2)	(188,0)
Dépenses d'exploitation prévues au budget	(15,6)	(15,2)
Total partiel	(244,8)	(203,2)
Ajouter :		
Revenus de placement prévus	16,9	8,8
Fonds prévus au 31 mars	693,6	499,2

* Comprend les fonds suivants : Internationaux, Plateformes nationales, Occasions exceptionnelles, Chaires de recherche du Canada, Fonds d'innovation, Partenariat automobile du Canada, Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte, Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, Initiative sur la cyberinfrastructure et Fonds d'innovation 2015.

Accord de financement initial

Montants engagés par rapport à l'encaisse du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 (M\$)

Exercice financier	2014-2015	2015-2016
Montants engagés approuvés par le conseil		
Montants cumulatifs approuvés par le conseil au 1 ^{er} avril	5 495,5	5 580,5
Ajouter :		
Montants prévus – Projets		
Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)	14,0	6,0
Cyberinfrastructure		20,0
Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures et besoins à venir	25,0	25,0
Fonds d'innovation 2015	46,0	
Total des montants engagés prévus au 31 mars	5 580,5	5 631,5
Ajouter :		
Solde des montants à attribuer au titre du FLJE	71,0	71,0
Portion du FEI des montants à attribuer au titre du FLJE	22,0	22,0
Montants engagés/affectés prévus au 31 mars	5 673,5	5 724,5
Versements et montants impayés à l'égard des projets		
Versements cumulatifs effectués pour les projets au 1 ^{er} avril	4 958,3	5 187,5
Ajouter :		
Montants prévus pour les projets pour l'exercice financier	229,2	188,0

Plan directeur 2015-2016

Versements cumulatifs effectués pour les projets au 31 mars	5 187,5	5 375,5
<i>Ajouter</i> : Montants engagés impayés au 31 mars (Passif)	486,0	349,0
Montants engagés/affectés prévus au 31 mars	5 673,5	5 724,5
Encaisse disponible pour couvrir les montants engagés		
Fonds prévus (encaisse)	693,6	499,2
<i>Soustraire</i> :		
Montants engagés impayés prévus au 31 mars (Passif)	(486,0)	(349,0)
Dépenses d'exploitation futures (jusqu'en 2021) non financées par l'Accord de financement de 2010 ni l'Entente de contribution de 2014	(90,0)	(74,8)
Excédent de l'encaisse par rapport aux montants engagés/(Passif non capitalisé)	117,6	75,4

Accord de financement de 2010

Flux de trésorerie du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 (M\$)

Exercice financier	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Excédent (déficit) cumulatif – au 1^{er} avril	(2,6)	(9,3)	(0)
Montants prévus selon le fonds			
Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)	56,2	8,4	3,8
Avant-garde et Initiatives nouvelles	35,2	36,5	12,9
Collège-industrie pour l'innovation	4,0	3,1	0,6
Initiatives scientifiques majeures	40,3	43,8	43,6
Fonds d'exploitation des infrastructures	0,7	14,2	19,0
Total des montants prévus	136,4	106,0	79,9
Intérêt gagné	0,0		
Crédits nécessaires pour financer les montants prévus			
Paiements reçus	129,7		
Besoins en liquidités prévus*		115,3	79,9
Excédent (déficit) cumulatif – au 31 mars	(9,3)	(0)	(0)
Encaisse disponible pour couvrir les montants engagés			
Crédits nécessaires cumulatifs pour financer les montants prévus	337,3	452,6	532,5
Montants engagés cumulatifs/Montants approuvés par le conseil au 31 mars	(592,0)	(601,0)	(601,0)
Passif non capitalisé	(254,7)	(148,4)	(68,5)

* Montants nécessaires pour effectuer les versements de l'année en cours. Du montant de 115,3 M\$ pour 2015-2016, 71,8 M\$ devront avoir été reçus au début d'avril 2015 pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2015. Le solde de 43,5 M\$ peut être versé durant l'été 2015. Du montant de 79,9 M\$ pour 2016-2017, 38,1 M\$ devront avoir été reçus au début d'avril 2016 pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2016. Le solde de 41,8 M\$ peut être versé durant l'été 2016.

Entente de contribution de 2014 (499,85 M\$)

Flux de trésorerie pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2017 (M\$)

Exercice financier	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Excédent (déficit) cumulatif – au 1^{er} avril	0	16,1	0
Montants prévus selon le fonds			
Fonds des leaders John-R.-Evans	22,5	59,6	45,0
Fonds d'innovation 2015		30,9	72,2
Collège-industrie pour l'innovation			9,0
Total des montants prévus	22,5	90,5	126,2
Intérêt gagné	0,1		
Crédits nécessaires pour financer les montants prévus			
Paiements reçus	38,5		
Besoins en liquidités prévus*		74,4	126,2
Excédent (déficit) cumulatif – au 31 mars	16,1	0	0
Encaisse disponible pour couvrir les montants engagés			
Crédits nécessaires cumulatifs pour financer les montants prévus	38,5	112,9	238,7
Montants engagés cumulatifs/Montants approuvés par le Conseil au 31 mars	(353,0)	(449,0)	(499,9)
Passif non capitalisé	(314,5)	(336,1)	(261,2)

* Montants nécessaires pour effectuer les versements de l'année en cours. Du montant de 74,4 M\$ pour 2015-2016, 24 M\$ devront avoir été reçus au début d'avril 2015 pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2015. Le solde de 50,4 M\$ peut être versé durant l'été 2015. Du montant de 126,2 M\$ pour 2016-2017, 67,3 M\$ devront avoir été reçus au début d'avril 2016 pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2016. Le solde de 58,9 M\$ peut être versé durant l'été 2016.

ANNEXE 3 - RISQUES CLÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION DE LA FCI

En 2014, la FCI a demandé à la firme KPMG LLP de l'aider à cibler les principaux risques auxquels elle est exposée à l'heure actuelle. À la suite de cet exercice, la FCI a cerné sept risques importants et les mesures d'atténuation connexes qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les renseignements sur les risques secondaires sont disponibles sur demande.

Les risques indiqués ci-dessous sont classés selon leur répercussion possible sur la FCI.

Risques stratégiques	
Risques	Mesures d'atténuation
1. Incapacité de la FCI de conserver ou de s'assurer un appui politique continu à l'échelon fédéral.	<ul style="list-style-type: none"> • La FCI a des discussions fréquentes et continues avec les représentants du gouvernement du Canada des cabinets ministériels et des hauts fonctionnaires des ministères sur les besoins en infrastructure de recherche, la mise à profit des retombées ainsi que la nature multidisciplinaire et les impacts des investissements de la FCI. Elle recueille aussi des idées pour façonner l'avenir de la FCI et de l'écosystème de la recherche et de l'innovation. • La FCI présente régulièrement aux parlementaires des exemples illustrant comment l'infrastructure contribue à attirer et à retenir les meilleurs chercheurs au monde, rend possible la recherche de calibre mondial et soutient l'innovation. • La FCI prend part, à titre de maître d'œuvre et de participant, à des activités de rayonnement et de communication qui s'adressent expressément aux parlementaires. • La FCI fait constamment preuve d'une utilisation optimale des ressources et montre comment le financement de l'infrastructure a répondu et continue à répondre aux priorités du gouvernement et aux besoins de la communauté de chercheurs. • La FCI diffuse des cas de réussite et des rapports d'évaluation pour mettre en lumière les résultats des investissements de la FCI. • La FCI mise sur sa solide réputation à titre d'organisme de financement de calibre mondial. • La FCI intègre des représentants élus et des médias à ses célébrations et activités publiques.
2. Réduction ou retard de l'appui aux projets de la FCI (financement de contrepartie ou de	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires provinciaux ont des occasions de formuler des commentaires

<p>S et T dans la province) en raison de la réalité économique de la province concernée.</p>	<p>sur les activités, les processus et les mécanismes de financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La FCI prend en compte les priorités des partenaires provinciaux dans le processus d'examen des propositions. • La FCI exerce un suivi continu des activités de recherche et d'innovation des provinces. • La FCI explique la valeur de la part du financement qu'elle offre (40 pour cent). • La FCI transmet aux provinces les paramètres de financement et les échéanciers des concours pour les aider dans leur planification. • Bien qu'elle s'efforce d'aider les provinces aux prises avec des problèmes de trésorerie, la FCI n'octroie un financement qu'une fois les contributions des partenaires garanties.
<p>3. Compréhension inadéquate des activités, des retombées et des impacts associés au financement de la FCI de la part des principales parties prenantes, dont les organismes de financement fédéraux qui œuvrent tant au plan administratif que politique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La FCI insiste constamment sur le fait que la recherche de calibre mondial requiert une infrastructure de pointe. • La FCI communique à toutes les parties prenantes les résultats, les retombées et les impacts de la recherche rendue possible grâce à l'infrastructure. Elle produit aussi des rapports à cet effet. • La FCI discute régulièrement avec le gouvernement du Canada et les autres organismes de financement de la recherche de son rôle, de ses fonds et de son enveloppe de financement. • La stratégie de communication de la FCI est axée sur les résultats concrets des fonds et les retombées socioéconomiques de la recherche rendue possible par son financement. • Le Navigateur de la FCI favorise la communication et la création de liens entre les établissements financés par la FCI et les parties prenantes externes des secteurs privé et public. • La FCI encourage la communauté de chercheurs à faire part au gouvernement de la valeur du financement de la FCI. • La FCI continue à examiner de nouvelles façons de présenter les retombées de la recherche rendue possible grâce à l'infrastructure financée par la FCI.

<p>4. Impossibilité d'équilibrer le financement global de façon à répondre aux différents besoins des parties prenantes (équilibre entre les investissements en immobilisation et les coûts d'exploitation et de maintenance).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La FCI mène des consultations soutenues avec la communauté de chercheurs et le gouvernement pour déterminer le juste équilibre des types de financement relativement aux initiatives scientifiques majeures et aux installations multiétablissements. • La FCI tient des discussions avec le gouvernement et les autres organismes de financement sur les contraintes de financement et les meilleures façons d'optimiser l'ensemble du système de financement. • Le dernier concours du Fonds d'innovation accorde un financement additionnel pour les coûts d'exploitation et de maintenance aux projets qui ont un important besoin de soutien opérationnel. • Le Fonds d'exploitation des infrastructures donne aux établissements la souplesse nécessaire pour mener des projets dont les besoins diffèrent. • La FCI continue à promouvoir une stratégie nationale pour mieux répondre aux besoins des infrastructures de recherche d'envergure.
<p>5. Incapacité de la FCI de répondre aux besoins des parties prenantes de manière opportune et souple (nouveaux programmes) en raison des exigences de l'entente de contribution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La FCI consulte régulièrement les établissements pour comprendre leurs besoins. Elle leur explique aussi les particularités des programmes de financement fédéraux auxquels ils sont admissibles. • La FCI renseigne les parlementaires et les hauts fonctionnaires sur l'importance d'adopter un modèle souple et d'harmoniser ses mécanismes de financement avec la Stratégie du Canada dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation et ceux des organismes de financement fédéraux. Elle leur présente aussi les besoins des établissements. • Les activités de communication et de rayonnement soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes souples pour permettre à la FCI d'atteindre les résultats escomptés énoncés dans ses accords de financement. • La FCI encourage la communauté de chercheurs à se joindre à elle pour faire

	<p>part de ses besoins aux décideurs clés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La FCI vérifie périodiquement si les mécanismes de financement répondent aux besoins des parties prenantes et, s'il y a lieu, apporte les mesures correctives qui conviennent à l'architecture des programmes et aux mécanismes de financement.
Risques liés aux ressources humaines	
Risques	Mesures d'atténuation
6. Roulement de personnel ou perte de la mémoire organisationnelle dans les postes de direction clés.	<ul style="list-style-type: none"> • La structure horizontale de la FCI favorise le transfert efficace des connaissances internes à l'échelle de l'organisme et durant les périodes de changement de direction. • La FCI offre une structure de rémunération concurrentielle ainsi qu'un milieu de travail équilibré qui contribue à attirer et à retenir les meilleurs talents. • Le plan de relève de la FCI est passé en revue et mis à jour tous les deux ans.
Risques liés aux technologies et à la gestion de l'information	
Risques	Mesures d'atténuation
7. Gestion ou accessibilité inadéquate de l'information qui nuit à une prise de décision efficace et opportune.	<ul style="list-style-type: none"> • Les unités organisationnelles de la FCI vérifient et mettent à jour régulièrement l'information saisie dans les données structurées (les bases de données générales) et les données non structurées (se rapportant aux activités particulières d'une unité organisationnelle) afin de soutenir leurs décisions d'affaires opérationnelles et stratégiques. • Le Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) permet d'effectuer régulièrement des vérifications et de mettre à jour l'information requise pour éclairer les décisions et orientations stratégiques de l'organisme. • L'accès à l'information suit une approche décentralisée. Les unités organisationnelles peuvent compter sur un personnel hautement qualifié qui utilise les outils d'information de gestion de la FCI pour soutenir efficacement la prise de décision. Tous les utilisateurs de cette information de gestion ont l'appui de l'équipe de la Gestion de l'information. Il est possible de suivre une formation à cet effet en tout temps, et des séances de formation spécialisées sont données au

	<p>besoin.</p> <ul style="list-style-type: none">• Tous les renseignements recueillis par la FCI bénéficient d'un environnement sécuritaire et protégé grâce à une technologie et à une infrastructure modernes qui répondent aux normes de l'industrie et à des logiciels pris en charge par des spécialistes contractuels. Des calendriers de sauvegarde des données et des activités de maintenance sont en place.• La stratégie des technologies de l'information de la FCI prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'information en 2015-2016.• La stratégie de gestion de l'information optimisera la valeur des données de l'organisme, engendrera des résultats reproductibles, renforcera les capacités d'analyse et fournira des outils à la FCI pour confirmer sa présence stratégique.
--	---

ANNEXE 4 - [RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE 2014-2015](#)



Research builds communities
La recherche au service des collectivités

450-230 Queen St. 450-230 rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4 Ottawa ON K1P 5E4
Tel 613.947.6496 Tél 613.947.6496
Fax 613.943.0227 Téléc 613.943.0227